



## ok du prefet sur le regroupement familiale

Par **nassima**, le **25/08/2009** à **18:29**

bonjour

mon mari a fait une demande de regroupement familiale on a eu l'ok du prefet mai pas de formulaire de visa et ca depuis fevrier 2008 ,donc on attend toujours ce formulaire ma question estceque on doit attendre ce formulaire ou on peut demande le visa normale en algerie avec l'ok du prefet seulement comment je peu contacter l'anaem de grigny pour savoir si mon dossier est envoyé en algerie

Par **Kely**, le **10/10/2009** à **19:31**

bonjour,

je crois que vous ne rencontraez quques difficultés :

en effet, la demande doit être présentée au consulat ou à l'ambassade compétente dans les six mois qui suivent l'accord du préfet sur la demande de regroupement familial et l'entrée de la famille en France doit intervenir dans les trois mois suivant la délivrance du ou des visa(s).

cordialement

kelyhadd@hotmail.com

Par **Kely**, le **10/10/2009** à **19:32**

bonjour,

je crois que vous ne rencontraez quques difficultés :

en effet, la demande doit être présentée au consulat ou à l'ambassade compétente dans les six mois qui suivent l'accord du préfet sur la demande de regroupement familial et l'entrée de la famille en France doit intervenir dans les trois mois suivant la délivrance du ou des visa(s).

cordialement

kelyhadd@hotmail.com